

nous devrions prendre des précautions lorsque nous renouvelons les licences des stations privées de radio ou de télévision. Il ne faudrait les renouveler que si les stations s'engagent à fournir de meilleurs programmes, et le BGR devrait exercer, de temps en temps, une sorte de contrôle afin de voir si les engagements sont tenus.

Pour conclure, monsieur le président, je le répète, la question dont nous sommes saisis revêt une telle importance pour moi, qu'à moins que la mesure législative proposée soit soumise pour examen au comité permanent de la radio-télévision, nous devrions avoir au moins un débat de deux semaines ici pour discuter en détail de ces propositions.

M. Allmand: Monsieur le président, quelques mots seulement au sujet de ce projet de résolution. D'autres l'ont dit avant moi, le problème de la radio-télévision a fait l'objet d'une enquête très serrée, ces dernières années, avec la Commission Fowler, le Livre blanc et le comité parlementaire. Il y a cependant une chose que je veux signaler, et je tâcherai d'être très clair.

Nous devons comprendre que, ces dernières années, à cause de ses méthodes d'exploitation et de programmation, Radio-Canada a suscité beaucoup d'insatisfaction. Cette insatisfaction s'est souvent exprimée par des critiques à l'endroit de la Société elle-même. Beaucoup de mes commettants m'ont écrit que dans le cas d'un référendum sur l'opportunité de conserver Radio-Canada ou de s'en défaire, il y aurait un vote considérable en faveur de l'élimination de la Société. Le citoyen moyen y voit investies des sommes considérables provenant des impôts, et nombreux sont ceux qui n'en retirent pas beaucoup en retour.

Je dirai même que l'insatisfaction ne se retrouve pas uniquement chez les spectateurs, mais aussi chez les employés de la Société et chez les artistes qu'elle engage. Par exemple, je citerai l'initiative récente des membres de l'ARTEC, qui nous ont écrit pour nous exprimer leur mécontentement à l'égard de la politique de Radio-Canada quant à l'utilisation des talents créateurs. Bien d'autres personnes ont critiqué l'absence d'orientation au sein de la Société et sa direction hésitante. Des députés l'ont signalé, il ne fait pas de doute que, ces dernières années, nous avons perdu un grand nombre de talents dans les domaines de la radio et de la télévision.

● (5.40 p.m.)

Si on a critiqué le fonctionnement et l'application du principe qui a inspiré la formation de Radio-Canada, je crois néanmoins qu'on l'approuve le principe. Quand je parle du principe qui a valu la création de Radio-

[M. Mather.]

Canada, je veux dire qu'il nous faut au Canada un réseau d'État qui atteindra tous les points reculés du pays, qui présentera les événements canadiens, les opinions canadiennes, permettra l'épanouissement du talent canadien et qui s'efforcera de mettre les Canadiens en rapport les uns avec les autres. C'est extrêmement important dans un pays à population clairsemée. Il nous faut un système de radiodiffusion qui luttera contre les puissantes communications qui nous viennent de nos voisins du Sud, soit des États-Unis.

Je crois qu'on est d'accord sur ce principe général d'un réseau d'État. Il est évident que sans Radio-Canada, nous serions beaucoup plus profondément submergés par l'américanisme que nous le sommes. Mais je le disais, monsieur le président, tout en appuyant le principe, nous n'appuyons pas la façon dont le principe a souvent été appliqué. Très souvent ses buts que j'ai exposés, ont été faussés ou n'ont pas été atteints; c'est la faute de ceux qui entendent utiliser Radio-Canada pour exprimer leur politique personnelle, leur morale ou leur philosophie personnelles. Beaucoup de gens qui suivent l'évolution de Radio-Canada ont l'impression que c'est devenu la principale tribune de l'anarchie, du sensationnalisme, du séparatisme, du socialisme et du fascisme. Cela ne veut pas dire que ces opinions ne doivent pas être entendues, mais il faudrait les entendre dans la mesure de leur importance au sein de la collectivité. A l'heure actuelle, on a l'impression que ce sont les seules opinions émises.

Pour vous donner un exemple, samedi soir dernier, au réseau français, à Montréal, nous avons vu à l'heure de grande écoute qui suit le hockey, et dans cet ordre, François Aquin, René Lévesque et le député de Lapointe, tous séparatistes. Il me semble que si Radio-Canada doit présenter comme il convient toutes les opinions dans ce débat sur la constitution, elle devrait présenter des interviews de personnes ayant des opinions contraires; il ne faudrait pas interviewer seulement des séparatistes, qui ne cessent d'exprimer leurs opinions. (*Applaudissements*) Pourtant, on entend très peu des représentants du camp adverse.

J'ai reçu bien des plaintes de commettants de langue française qui m'ont téléphoné, qui m'ont écrit et qui m'ont dit qu'ils en ont assez de voir Pierre Bourgault à la télévision. Voilà un homme qui dirige un parti qui n'a remporté aucun siège—lui-même n'a pas été élu—un parti qui a obtenu moins de 5 p. 100 des voix, et pourtant on lui accorde plus de temps qu'aux chefs de parti, celui du gouvernement et celui de l'opposition, qui ont été élus. (*Applaudissements*)